

# Charte d'utilisation de la Plateforme de Spectrométrie Isotopique de LIENSs

Version 1.0 - 25 novembre 2012

Rédacteur : P. Richard

Cette charte décrit les règles d'utilisation de la Plateforme de Spectrométrie Isotopique de LIENSs, par des membres du laboratoire ou des personnes extérieures. Elle résume les principaux points du règlement complet de la plateforme, et doit être signée par toute personne venant travailler dans ses locaux (ainsi que par leur responsable s'il s'agit d'un non-permanent LIENSs), **qui reconnaît ainsi avoir lu, et accepter l'ensemble des règles édictées dans le règlement complet (ce dernier est disponible auprès des référents ou téléchargeable sur la page web de la plateforme : <http://lienss.univ-larochelle.fr/Plateforme-de-Spectrometrie>).**

## Accès aux locaux de la plateforme :

- Les utilisateurs extérieurs doivent obligatoirement avoir un responsable chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé appartenant à LIENSs et localisé à l'Université de La Rochelle,
- Les stagiaires et utilisateurs extérieurs ne sont autorisés à travailler dans les locaux de la plateforme que s'ils sont couverts par une convention d'accueil,
- Les responsables de stage ou de thèse doivent également signer la charte des étudiants qu'ils encadrent,
- Les horaires de travail sont ceux décrits dans le règlement intérieur de LIENSs,
- Les stagiaires ne sont pas autorisés à travailler seuls dans les locaux. En dehors des heures de présence des référents de la plateforme, ils devront obligatoirement être accompagnés de leur responsable.

## Utilisation des équipements :

### ➤ Réservation :

- Les équipements doivent être réservés (*cf.* règlement complet) en utilisant le fichier de réservation sur //LIENSs/Plateforme technique/Réservations. La réservation implique l'engagement d'utilisation : en cas d'abus, les réservations ultérieures des utilisateurs non respectueux de cette règle pourront être annulées.
- Les stagiaires et personnes extérieures n'ayant pas accès à ce fichier doivent faire réserver par leur responsable.

### ➤ Priorités :

Le principe de base est "premier arrivé-premier servi", mais les priorités peuvent être modifiées par l'équipe référente pour des raisons techniques ou d'urgence liées à l'obtention d'un diplôme.

### ➤ Préparation des échantillons

- Les demandeurs d'analyse sont responsables de leurs protocoles de préparation et de leur bonne réalisation.
- Aucune préparation n'est réalisée par le personnel technique affecté à la mise en œuvre et à la maintenance des équipements analytiques.
- L'apprentissage des protocoles de préparation (et de l'usage des équipements) est sous la responsabilité des encadrants des stagiaires, doctorants ou personnes invitées.

- Compte tenu des règles d'Hygiène et Sécurité, le stockage de solvants est limité à l'intérieur du laboratoire, les utilisateurs sont tenus de signaler des besoins importants (> 1 L) avant de venir préparer leurs échantillons et la nécessité de renouvellement quand les quantités deviennent faibles.

➤ **Usage et entretien des équipements :**

- Les utilisateurs (et *in fine* les maîtres de stage / directeurs de thèse pour les stagiaires et doctorants) sont responsables de l'usage des équipements et petits matériels et de leur nettoyage après utilisation.
- En cas de non-respect de ces obligations, les analyses de ces utilisateurs ne seront pas réalisées. La dégradation des équipements pourra conduire à l'exclusion de l'accès à la plateforme des utilisateurs concernés.

➤ **Stockage des échantillons :**

Les échantillons ne doivent être conservés dans les dessiccateurs (et uniquement ceux marqués "IRMS") que le temps d'achever leur séchage et le temps de les mettre en capsules. Les restes d'échantillons doivent être rapidement récupérés pour libérer les dessiccateurs et les portoirs.

➤ **Conformité des échantillons :**

- Les échantillons doivent être préparés selon les spécifications détaillées dans l'annexe 2 (Protocoles) du règlement, en particulier concernant les quantités de matériel, la taille et la forme des boulettes.
- Dans le cas d'échantillons enrichis, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de ne pas dépasser l'enrichissement maximal possible. Les coûts engendrés pour décontaminer les réacteurs et le système seront facturés aux utilisateurs.

➤ **Formulaire d'analyse :**

Les formulaires d'analyse doivent être renseignés comme indiqué dans l'annexe 2 (Fichier PSI\_LIENSs\_Annexe\_2\_Protocoles\_xxx). Pour les analyses internes à LIENSs, ils doivent obligatoirement indiquer l'entité dépensière à imputer, et être signés par le responsable du crédit.

*Je reconnais avoir lu et accepter le règlement de la plateforme IRMS de LIENSs :*

**Utilisateur**

Nom :

Date :

*Signature utilisateur*

**Responsable**

Nom :

Date :

*Signature du responsable*